



Pour créer un compte self en ligne :

- aller sur le site internet du lycée page d'accueil et cliquer sur l'icône « Turbo-self » et « créer un compte »

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1422>

- Votre enfant était en collège l'an dernier et rentre au lycée cette année: il change d'établissement pour le logiciel, il faut demander un nouveau compte, les anciens identifiants collège ne fonctionneront pas.

- sous 24 heures, vous recevrez par mail un mot de passe qui vous permettra d'accéder à ce service depuis un PC familial ou un smartphone, *ce mot de passe n'est pas à utiliser sur les bornes.*

Une fois le compte créé, vous pouvez l'approvisionner uniquement si votre enfant est inscrit en tant que demi-pensionnaire au ticket (pour les élèves inscrits en tant que demi-pensionnaires au forfait, une facture est adressée chaque trimestre).

Le paiement par chèques ou par espèces est toujours possible à l'intendance.

Attention : les élèves déjà inscrits l'année précédente, réutiliseront leur carte de l'an dernier et réapprovisionneront leur compte avec leur accès, directement en ligne, dès le 1^{er} septembre 2025.

A noter : en fin d'année scolaire, le remboursement du solde du compte self de l'élève qui quitte l'établissement sera effectué au plus tôt

Réservation et annulation des repas

La réservation des repas est obligatoire pour les élèves inscrits au ticket et au forfait (4 jours, 5 jours et internes) et doit être effectuée au minimum avant 10 heure le jour même

Elle peut se faire de deux façons :

- Sur place depuis 3 bornes mises à disposition (sous le préau, devant la vie scolaire, dans le couloir de l'administration)
- En ligne en se connectant au module turbo-self accessible sur la page d'accueil du site internet du lycée.

Afin de réserver les repas, le compte self **doit être approvisionné**

A défaut de réservation, ou en cas de carte oubliée l'accès au self se fera en fin de service (12h50)

PAIEMENT

LE COMPTE SELF DOIT TOUJOURS ETRE APPROVISIONNE

Les paiements en espèces doivent se faire directement à l'Intendance ou via l'application turboself.

Aucun paiement ne sera accepté au self.